

directs et indirects pour des éléments non salariaux assumés par les employeurs pour le bénéfice de leurs employés. Actuellement, l'enquête sur les coûts de main-d'œuvre se limite aux dépenses des employeurs qui comprennent la rémunération des travailleurs (salaires et traitements, paiements comptants additionnels comme les indemnités de cessation d'emploi) et les coûts représentés par les cotisations aux régimes obligatoires et facultatifs de sécurité sociale.

Depuis 1967, les enquêtes annuelles sur les coûts de main-d'œuvre portaient sur une ou plusieurs divisions d'activité économique importante. À compter de 1976, on a décidé d'englober toutes les activités économiques. Le nouvel échantillon comporte 7,600 unités déclarantes ayant 20 employés ou plus et qui représentent tous les éléments de l'économie sauf l'agriculture, la pêche et le piégeage, mais y compris l'administration publique aux niveaux fédéral, provincial et local.

Les données recueillies en 1976 révèlent que la rémunération totale s'élevait à \$14,383 pour chaque salarié; \$13,221 représentaient les salaires et traitements et autres paiements directs et le reste, soit \$1,162, les cotisations des employeurs aux régimes de sécurité sociale à l'intention des travailleurs. Ces chiffres représentent les coûts à la charge des employeurs et non les prestations reçues par les salariés.

### Postes vacants

8.3.4

L'enquête sur les postes vacants est une enquête par sondage menée soit par la poste, soit par interview, auprès d'employeurs qui représentent approximativement 90% de l'emploi. Elle couvre tous les secteurs d'activité sauf l'agriculture, la pêche et le piégeage, le service domestique et l'élément non civil de l'administration publique et de la défense. La classification des activités économiques est fondée sur la Classification type des industries de 1960. Dans la publication des données sur les postes vacants, les professions sont classées d'après la *Classification canadienne descriptive des professions (CCDP)* de 1971.

L'enquête dénombre les postes vacants non dotés sur six jours d'un trimestre. À partir des résultats, une moyenne trimestrielle est établie. Les estimations doivent être interprétées comme étant une approximation du niveau général de postes vacants pour n'importe quel jour du trimestre.

Pour qu'un poste soit considéré comme vacant, il faut qu'il soit disponible immédiatement, que l'employeur ait essayé de le combler au cours des quatre semaines précédant la date de référence, que le poste soit vacant pendant toute la journée de référence, et qu'il soit accessible à des personnes hors de l'entreprise.

Les données de cette enquête sont publiées depuis 1971 et sont réparties entre trois catégories de postes vacants: toutes catégories, postes à temps plein vacants et postes vacants depuis longtemps; elles sont classées par activité économique, suivant le niveau des codes à quatre chiffres de la CCDP, par province et par trimestre.

### Enquête sur la profession des salariés

8.3.5

L'enquête sur la profession des salariés est une enquête par sondage auprès des employeurs qui vise à déterminer la répartition par profession des salariés et à présenter cette répartition par province et par activité économique. En 1975, elle couvrait environ 80,000 unités déclarantes dans les secteurs public et privé. Des données sur les titres d'emploi ont été recueillies pour quelque 2,800,000 salariés, soit environ 36% de la population totale de salariés.

L'enquête vise tous les secteurs d'activité économique sauf l'agriculture, la pêche et le piégeage, le service domestique et l'élément non civil de l'administration publique et de la défense. La classification des activités économiques est fondée sur la Classification type des industries de 1960. Les données sur les professions sont classées en fonction de la *Classification des professions, recensement du Canada de 1971*, volume II, n° 12-537 au catalogue de Statistique Canada. L'enquête recueille des données sur l'emploi apparentées à celles obtenues par les enquêtes mensuelles sur l'emploi et la rémunération, ainsi que des données sur les titres d'emploi tels qu'ils figurent sur les listes de paie de fin de mois.

Les estimations de la profession des salariés pour 1975 ont été publiées par secteur d'activité et par code de profession à quatre chiffres pour le Canada et les provinces. Elles figurent dans le bulletin n° 72-515 au catalogue de Statistique Canada.